Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20261006-DCM_202676C-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le trente septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST.

Pouvoirs Philippe NOURISSAT à Morgane LE ROL

Conseillers non représentés Noémie GUFFLET

76 – Convention 2026 de gestion de la ZMEL avec l'association Les Amis du Passage

Monsieur GOUBAULT expose

Par arrêté préfectoral n°2012310 0004 du 5 novembre 2012 modifié le 24 juin 2015, le Préfet du Morbihan autorise la commune de la Trinité-sur-Mer à occuper les dépendances du Domaine Public Maritime de la rivière de Crac'h afin d'y organiser et gérer 6 zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour le stationnement de 154 navires de plaisance.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention passée avec l'association Les Amis du Passage. Pour mémoire, elle a pour objet la réalisation de prestations de service par l'association, dans le cadre de la gestion de l'AOT dont est titulaire la commune. Elle porte sur l'ensemble des secteurs de la ZMEL, à l'exception de celui de « Grazu-pro » réservé à l'école de voile et à la CPM. Cette gestion est ainsi limitée à 146 mouillages : 140 mouillages affectés aux navires de plaisance et/ou professionnels et 6 mouillages collectifs et d'accueil.

Pour 2026, la commune prend directement en charge des prestations d'entretien des mouillages pour un montant de 19 138,45 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention 2026 à passer avec l'association Les Amis du Passage pour la gestion de l'AOT « zones de mouillages et d'équipements légers » (ZMEL) de la rivière Crac'h dont la commune est titulaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association ladite convention ;

PREVOIT les crédits nécessaires en dépense au budget principal 2026 au compte 6281.

Scrutin :

Pour : 17 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20261006-DCM_202676C-DE

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 06/10/2026

Le secrétaire de séance,
François JEANMAIRE

Le Maire,
Yves NORMAND